



Le 4 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE LONGUE DURÉE

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

ENVIRONNEMENT

M. Coon

L'hon. M. Crossman

M. Coon

L'hon. M. Crossman

FOYERS DE SOINS

M^{me} Conroy

L'hon. M. Fitch

POINT LEPREAU

M. Legacy

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Holland

[Traduction]

SOINS DE LONGUE DURÉE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, au cours des 14 derniers mois, nous nous sommes beaucoup concentrés sur la pandémie, et pour cause. La situation a parfois été difficile, mais nous approchons de la fin, grâce aux vaccins.

Au cours des dernières semaines à l'Assemblée législative, nous nous sommes concentrées sur les services de soins de santé et sur la pénurie de soins infirmiers et de personnel infirmier auxiliaire autorisé dans le système. Maintenant, je crois qu'il convient de commencer à parler des soins de longue durée. En octobre dernier, le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a déposé un rapport concernant certains des défis les plus importants qui se posent dans le système des foyers de soins et celui des soins de longue durée. Le premier ministre peut-il nous faire une mise au point sur la planification pour la période postpandémique en ce qui concerne les 38 recommandations formulées?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup. Je suis très heureux de prendre la parole au sujet de la situation des soins de longue durée, car elle nous tient vraiment à coeur. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous soucions de nos personnes âgées. Nous nous soucions des personnes vulnérables. C'est nous qui avons fait avancer les choses. Sur le plan des soins aux personnes âgées et des personnes vulnérables dans la province, le récent budget est plus progressiste que ce que les gens de l'autre côté de la Chambre auraient jamais cru possible lorsqu'ils étaient à notre place.

Je peux signaler un certain nombre de questions qui contribuent aux progrès dans le dossier. En plus de nous réunir avec l'association pour discuter d'un certain nombre de dossiers, nous avons examiné chaque recommandation et y avons répondu. Je peux dire que l'augmentation du nombre d'heures de soins que reçoivent les personnes âgées en foyer de soins est l'un des événements les plus importants jamais survenus dans la province et que les gens de l'autre côté n'y ont même pas pensé lorsqu'ils étaient à notre place. Ils n'ont pensé qu'à piger dans les poches des personnes âgées et à y prendre de l'argent. Voilà ce qu'ils ont fait.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, je pense qu'il est assez regrettable que le ministre politise le débat ce matin sur une question d'une si grande importance. Je suppose que la vérité fait mal, d'après ce que j'entends dire en ce moment de l'autre côté, car les gens d'en face ne cessent de s'en plaindre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La situation est très grave. C'est une situation à laquelle nous devons faire face, non seulement en tant que gouvernement, mais aussi en tant que législateurs et législatrices, et certainement en tant que société. Nous devons nous occuper des soins de longue durée et prendre soin des personnes âgées de notre province. Ces personnes sont vulnérables, et elles ont tant donné. Ils ont contribué à façonner la société où nous évoluons maintenant.

Au moment de la publication des 38 recommandations, le gouvernement a annoncé qu'il voulait travailler de concert avec les gouvernements provinciaux afin de relever les normes pour les soins de longue durée et qu'il voulait ensuite fournir une aide financière. Je demande au premier ministre, en sa qualité de ministre responsable des Affaires intergouvernementales, s'il mène des discussions avec le gouvernement fédéral à cet égard.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Oui, des discussions ont eu lieu à cet égard, mais pas au cours de la dernière semaine environ ni à la dernière rencontre.

Le débat à l'échelle nationale portait non seulement sur la nécessité et la possibilité de travailler aux soins de longue durée d'une façon constructive afin de tracer la voie pour les 10, 15 ou 20 prochaines années, mais aussi sur les exigences de chaque province en ce qui concerne les champs de responsabilité provinciaux. Le débat portait sur le fait qu'il s'agit d'une compétence provinciale et non fédérale. Le gouvernement fédéral songeait à imposer des normes, et les diverses provinces s'y sont opposées très, très énergiquement.

À mon avis, il ne fait aucun doute que nous aspirons tous à un niveau uniformisé, mais nous avons en outre des conceptions différentes de ce qui constitue, en fin de compte, les meilleurs soins. S'agit-il des meilleurs services en foyer de soins? Nous savons qu'il existe à cet égard une exigence qui existera toujours. Toutefois, le fait de permettre aux gens de vivre chez eux le plus longtemps possible et de leur fournir des services à domicile représente-t-il aussi les meilleurs soins?

Nous ne nous intéressons pas à l'ajout de bâtiments pour le simple plaisir. Nous savons que le besoin existe. Ce qui nous intéresse, ce sont les meilleurs soins de santé qui soient. La stratégie de financement devrait en tenir compte, et c'est ce que nous avons demandé au gouvernement fédéral.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le premier ministre de s'être levé ce matin pour parler de cet enjeu.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

À plusieurs reprises, l'opposition officielle a proposé le développement d'un plan pour bien comprendre notre capacité en termes de ressources humaines en matière de santé et de soins de longue durée. Il faut aussi bien comprendre quels seraient nos défis et nos besoins sur une période de 10 ans. Et il faut bien comprendre quel est le manque à gagner pour y arriver. Les soins de longue durée sont certainement un élément très important.

Durant la pandémie, nous avons réalisé qu'il y a un manque de ressources humaines dans nos soins de longue durée. Il y a toujours des défis, et c'est sérieux. Le fédéral veut discuter avec les provinces. Le palier provincial semble aussi vouloir discuter, et c'est la bonne nouvelle.

Ce matin, le premier ministre pourrait-il nous expliquer s'il a vraiment l'intention d'élaborer un plan de 10 ans en matière de ressources humaines pour les soins de longue durée?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que le chef de l'opposition veut faire valoir que, de toute évidence, nous avons besoin d'un plan de 10 ans, de 20 ans ou à plus long terme. Il s'agit toutefois d'un plan intégré qui s'applique à Santé et à Développement social et qui porte non seulement sur l'habitation, mais aussi sur les hôpitaux.

Au début de la pandémie de COVID-19, en raison de la menace qu'elle faisait planer sur nous et de l'impossibilité de savoir quelle en serait l'ampleur, nous avons senti ensemble le besoin de travailler de concert en tant que régions sanitaires et régies de la santé afin de libérer des places dans les hôpitaux. L'objectif a été atteint en concentrant notre attention sur la façon dont nous transférons les gens au bon endroit au moment propice, compte tenu de l'étape de la vie qu'ils traversent. Monsieur le président, le tout a été réalisé avec la collaboration de tous les gens dans le réseau de santé, et ce, afin d'avoir une vue d'ensemble.

Ainsi, Monsieur le président, quand je parle des possibilités en matière de santé et de nous améliorer en tant que société, il s'agit d'envisager ce que nous offrons globalement, et non pas de façon fragmentaire, et de poser la question suivante : Comment nous améliorer à l'échelle provinciale? Voilà le but, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre fait référence au fait de ne pas se contenter d'examiner des éléments

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

spécifiques en matière de soins de longue durée et du système de soins de santé. Toutefois, je soutiendrai que les ressources humaines sont la pierre angulaire — le battement de cœur — et un élément spécifique de ce que sont réellement le système de soins de santé et les soins de longue durée.

Comme nous le savons, nous avons des défis en matière de recrutement et de maintien de notre personnel infirmier au Nouveau-Brunswick. Cela ne se limite pas aux soins de longue durée. Nous avons des défis en matière de recrutement et de maintien en poste de notre personnel infirmier auxiliaire ainsi que de nos préposés dans les soins de longue durée. Alors, un plan en matière de ressources humaines est l'élément clé, car ce sont ces membres du personnel qui fournissent les services à nos personnes les plus vulnérables. Donc, un plan de 10 ans, il me semble, a du mérite. Le premier ministre serait-il prêt à considérer de nouveau ce plan?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales) : Monsieur le président, il y a déjà eu un plan de 10 ans lié aux travaux de construction dont nous avons été témoins, comme nos travaux les plus récents à Miramichi et l'important plan de construction d'un foyer de soins qui y a été mis en oeuvre il y a quelques années. Qu'a permis de réaliser ce plan? Il a permis d'augmenter d'environ 30 le nombre de lits dans un établissement de 240 lits, car il a nécessité la fermeture de deux autres établissements. Monsieur le président, il ne s'agit pas d'un plan. C'est tout simplement un projet. Oui, l'établissement est formidable, maintenant qu'il est ouvert et en service dans la région. Toutefois, Monsieur le président, il faut qu'un plan soit plus large.

Oui, le personnel joue un rôle clé — un rôle clé — à cet égard, mais le plan concerne aussi l'administration des hôpitaux. Pendant que nous préparions les hôpitaux pour une éventuelle pandémie de COVID-19, nous avons constaté que les lits étaient de nouveau occupés dès leur libération, car les médecins réadmettaient des patients qui n'avaient pas d'autre endroit où aller. Monsieur le président, voilà la dynamique avec laquelle nous devons composer.

Nous sommes conscients de disposer de bon nombre de foyers de soins spéciaux dont nous devons comprendre les critères d'évaluation et le personnel, mais la perspective à cet égard est large, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Lorsque nous discutons de la construction de nouveaux foyers de soins ou de résidences pour les personnes âgées, nous devons nous assurer que nous avons les ressources

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

humaines et le personnel appropriés pour s'occuper de ceux-ci. C'est pourquoi, à notre avis, de ce côté-ci de la Chambre, et aussi de l'avis de plusieurs intervenants, il serait tout à fait adéquat d'avoir une meilleure compréhension de ce que nous avons aujourd'hui en termes de capacité en ressources humaines, de bien comprendre ce dont nous aurons besoin dans les 10 prochaines années et de voir quels sont les outils nécessaires pour répondre aux besoins en ressources humaines dans les soins de longue durée et dans le système de soins de santé.

Le premier ministre n'a pas vraiment répondu à la question. Le premier ministre est une personne qui parle toujours du long terme. Alors, je lui donne l'occasion de confirmer qu'il veut élaborer un plan de 10 ans en matière de ressources humaines pour les soins de santé.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous discutons peut-être énergiquement de questions similaires parce qu'il existe une certaine convergence à cet égard. Je pense toutefois que, par le passé, nous avons négligé de nous poser la question suivante : Où devons-nous affecter le plus de ressources pour obtenir les meilleurs résultats?

Monsieur le président, lorsqu'on crée un foyer de soins en l'envisageant comme un projet de construction plutôt que comme un ajout aux exigences globales, il ne s'agit pas là du genre de plan visé ; peut-on en trouver de meilleure preuve que le grand établissement que je viens de mentionner? Des pétitions ont été présentées pour que le projet ne soit pas réalisé, mais il l'a néanmoins été. Ensuite, les autres établissements qui existaient déjà ont été fermés. Le projet n'a rien ajouté à la situation et n'a pas répondu à une demande accrue. Il s'agissait tout simplement d'un projet de construction.

Un plan à long terme, c'est plus qu'un projet de construction. Il s'agit de prendre en charge les ressources et d'être capable de les gérer de sorte à répondre réellement aux besoins des gens qui ont le plus besoin d'aide, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin. Voilà notre but, Monsieur le président. Alors, oui, un plan en matière de ressources humaines, un plan de construction immobilière qui permet d'ajouter à l'élément ou de remplacer des systèmes qu'il faut réparer et un plan de gestion des hôpitaux qui tient compte de tous les facteurs...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le rapport *La génération oubliée* qui a été déposé en octobre comporte toute une gamme de recommandations. Nous parlons d'un plan en matière de ressources humaines et de mieux

Questions orales

comprendre les futurs besoins et la capacité actuelle. L'un des principaux domaines sur lesquels le rapport met l'accent est le maintien d'effectifs suffisants pour faire les inspections. Vous savez, nous avons entendu des histoires, et le rapport documente l'existence de foyers de soins et de foyers de soins spéciaux où le niveau de soins n'est pas adéquat, non pas parce que les gens qui y travaillent ne veulent pas fournir les soins, mais parce qu'ils ont une pénurie de personnel. Le niveau de propreté dans les bâtiments et les pièces laissait parfois à désirer. Nous ne critiquons pas les gens qui y travaillent. Le fait est qu'il y a une pénurie de personnel.

Voici ce que j'aimerais demander au premier ministre : Combien d'inspecteurs et d'inspectrices comptez-vous en fait au ministère? Aussi, relèverez-vous les normes d'inspection pour nous permettre de veiller à ce que des services adéquats soient offerts?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Eh bien, Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question. Le député d'en face s'éparpille aujourd'hui à chercher un plan de 10 ans pour ceci et un plan de 10 ans pour cela, puis il parle d'un rapport publié il y a plusieurs mois. Encore une fois, il a sauté du coq à l'âne.

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : J'entends pépier le député derrière celui qui m'interroge.

Quant aux inspections, Monsieur le président, nous disposons d'effectifs suffisants d'un bout à l'autre de la province, dans chaque région, à chaque endroit, pour faire ces inspections. Pour ce qui est de la protection des personnes âgées, nous intervenons très vite si une plainte est formulée, et nous agissons très vite pour faire en sorte que les inspections soient menées.

Si le député d'en face veut un diagramme détaillé des ressources humaines du ministère, ma porte est toujours ouverte, et il peut entrer. Il n'y a pas qu'une seule personne responsable à cet égard. Plusieurs directions s'occupent des inspections. Nous avons le prévôt des incendies, Santé publique et les services extra-muraux. Nous avons d'autres personnes...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je reviens au premier ministre parce que le ministre est tellement sur la défensive à cet égard. Je ne sais pas pourquoi il est à ce point sur la défensive.

Un rapport a été déposé par une association indépendante du gouvernement, à savoir le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. Le rapport met en lumière certaines préoccupations, certaines questions, et l'inspection est un élément clé dans le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

contexte de nos efforts conjugués pour améliorer la qualité des soins pour nos personnes âgées. Pour que le tout soit fait comme il faut, des inspections s'imposent, et nous avons besoin d'inspecteurs. Il faut que ces inspections soient effectuées à l'improviste de sorte que les inspecteurs entrent dans les bâtiments et s'assurent que tout fonctionne correctement selon les normes. D'ailleurs, je dirais qu'il faudrait relever les normes, mais nous verrons ce qui arrivera à cet égard.

Monsieur le premier ministre, pourriez-vous nous dire, s'il vous plaît, si les inspections sont menées convenablement aux établissements en question?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Absolument, il ne fait aucun doute que les normes dans notre région, dans notre province, sont parmi les plus élevées de la fédération. Monsieur le président, nos membres du personnel comptent parmi les meilleurs et sont déterminés à veiller à la protection des pensionnaires vulnérables dans les établissements en question.

Comme le député d'en face le sait, je ne suis pas sur la défensive aujourd'hui. Je pense que le député d'en face essaie de compenser les quatre années que son parti a perdues lorsqu'il était au pouvoir et qu'il s'occupait des personnes vulnérables.

Monsieur le président, les gens d'en face savent très bien que, si une plainte est déposée, si un problème se pose dans un foyer, nous interviendrons très vite. Je sais que certains d'entre eux aiment faire allusion à une opinion très vague selon laquelle les personnes âgées sont laissées pour compte ou négligées. Eh bien, nous enverrons des inspecteurs sur place le lendemain. Dites-nous où, quand et qui, et nous agirons dans les plus brefs délais.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, j'ai écouté le ministre, et je pense qu'il devrait s'asseoir avec une personne de sa conscription, à savoir Cecile Cassista, qui milite pour de meilleurs soins et des services de qualité dans les foyers de soins spéciaux et les foyers de soins.

Le rapport comprend beaucoup de recommandations excellentes, mais je n'ai jamais entendu le premier ministre ou même le ministre dire qu'ils ont effectivement lu ce rapport et qu'ils envisagent de mettre en oeuvre certaines de ces recommandations une fois la pandémie terminée. Nous savons que le gouvernement s'est beaucoup concentré sur la pandémie, ce que nous comprenons, nous et la population générale. Maintenant, cependant, la pandémie sera bientôt chose du passé.

Le rapport est bien préparé et bien documenté, et il contient des recommandations précises qui permettraient d'améliorer — d'améliorer — la situation dans certains des établissements en question et d'assurer ainsi de meilleurs soins aux personnes âgées de notre province. Alors, Monsieur le premier ministre, pourriez-vous examiner les recommandations pour déterminer si certaines d'entre elles pourraient être mises en oeuvre au Nouveau-Brunswick?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que le chef du parti de l'opposition n'a pas compris ce qui s'est passé au cours de la dernière année dans le secteur des soins de longue durée de la province. Lorsqu'on regarde le rapport qui a été publié, on constate que de nombreuses recommandations visent le palier fédéral et qu'une suite a été donnée à bon nombre d'entre elles. Regardez notre budget qui a été adopté à l'Assemblée législative il y a deux ou trois mois à peine. Pendant l'étude des prévisions budgétaires, j'ai annoncé un certain nombre d'initiatives qui donnent suite aux questions soulevées dans le rapport.

Monsieur le président, je pense que les députés d'en face sont fâchés parce que je leur ai vraiment remonté les bretelles au sujet de certaines questions pendant le débat d'hier soir.

Je peux assurer aux personnes qui écoutent que nous sommes sensibles aux besoins de la population vulnérable et des personnes dont nous prenons soin. Nous sommes d'ailleurs reconnaissants aux membres du personnel qui ont travaillé si fort pendant la pandémie pour assurer la sécurité des personnes dans les établissements de soins de longue durée.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Dans l'histoire récente de l'humanité, très peu de choses ont touché toute la population en même temps comme l'a fait cette pandémie. Peu importe qui vous êtes, peu importe de quel côté de la Chambre vous êtes...

[Traduction]

De ce côté-ci, de ce côté-là, à l'intérieur, à l'extérieur.

[Original]

Tout le monde a été touché par la pandémie. Malheureusement, les personnes les plus touchées au Nouveau-Brunswick, et un peu partout sur la planète, sont nos personnes âgées. En effet, des personnes âgées sont malheureusement décédées dans nos établissements de soins de longue durée en raison de cette pandémie. Alors, ma question pour le ministre est très simple et honnête : Lorsque nous pourrons enfin revenir à une situation presque normale, le ministre s'engagera-t-il à effectuer un examen postpandémie pour déterminer comment les soins aux personnes âgées dans nos établissements de soins de longue durée ont été touchés?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Eh bien, Monsieur le président, il ne fait aucun doute que nous sympathisons énormément avec les familles qui ont perdu des proches, surtout si ces derniers vivaient dans un établissement de soins de longue durée. Nous compatissons tous de tout coeur avec les familles qui ont perdu des personnes qui leur étaient chères.

Du point de vue des gens qui ont été protégés, je dois dire que c'est grâce aux membres du personnel, qui ont retroussé les manches et ont très bien réussi à faire en sorte que le virus n'entre pas dans les foyers. Qui plus est, Monsieur le président, le gouvernement actuel a agi très, très vite lorsqu'une éclosion a eu lieu. Nous avons formé l'équipe provinciale de gestion rapide des éclosions, ou EPGRE, une équipe de gestion qui était mobile et dont les membres se rendaient sur les lieux des éclosions lorsque la pandémie battait son plein. L'EGRE comptait des personnes de divers ministères — Santé, Développement social, secteur des soins de longue durée, et Santé publique —, et je pense que les résultats sont éloquentes. Aussi triste que soit la nouvelle du décès de quelqu'un, à mon avis, nos résultats ont été exemplaires comparativement à ceux d'autres régions.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Monsieur le président, tout au long de la pandémie, les ressources humaines de nos établissements de soins de longue durée ont été durement mises à l'épreuve. Le personnel infirmier et les travailleurs et travailleuses de la santé ont eu du mal à répondre aux besoins des personnes âgées.

Par conséquent, le ministre croit-il qu'il serait bénéfique de faire une analyse ou un examen critique afin d'apprendre comment nous pourrions mieux nous préparer à affronter une situation similaire? Le ministre et tous les parlementaires savent — c'est un fait — qu'il y a un manque de main-d'œuvre dans nos foyers de soins.

Alors, le ministre s'engagera-t-il rapidement après la pandémie afin d'éviter qu'un malheur de la sorte se produise de nouveau? Il faut éviter de manquer de personnel dans les foyers de soins et dans les établissements de soins de longue durée et il faut faire un examen de la situation.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup. Encore une fois, Monsieur le président, on a déjà beaucoup appris, et beaucoup de mesures ont été mises en oeuvre au cours de la pandémie. Nous n'attendons pas la fin de la

Questions orales

pandémie pour améliorer le système. Nous n'attendons pas la fin de la pandémie pour assurer une protection maximale à la population.

Le Nouveau-Brunswick compte 70 foyers de soins agréés ainsi que 500 foyers de soins spéciaux, où environ 11 000 personnes âgées reçoivent des services. Tout au long de la pandémie, le ministère de la Santé, le ministère de la Sécurité publique et les gens ont progressé, se sont adaptés et ont appris au fur et à mesure. Ainsi, une énorme quantité — une masse — d'informations ont été absorbées, et une masse d'informations ont constamment été rajustées.

Je suis vraiment reconnaissant aux personnes qui se sont attelées à la tâche tous les jours, 24 heures sur 24. Elles ont vraiment bien réussi à faire en sorte que les personnes âgées de la province soient protégées, et j'en suis reconnaissant.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

ENVIRONNEMENT

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Demain marque la Journée mondiale de l'environnement, et les Nations Unies ont choisi comme thème Réimaginer. Recréer. Restaurer. L'organisme nous demande d'être audacieux, pas timides.

Plus tôt cette semaine, une coalition d'organismes d'intérêt public du Nouveau-Brunswick a présenté un avant-projet de loi intitulé *Charte des droits environnementaux du Nouveau-Brunswick : Une loi pour protéger les enfants, tous les Néo-Brunswickois et la nature* afin d'inscrire dans une loi le droit à un environnement sain. Les collectivités de Sackville, de Bertrand, de Gagetown et de Tracadie ont déjà adopté des déclarations à l'appui de l'inscription dans une loi du droit à un environnement sain.

Les gens du Nouveau-Brunswick réinventent la façon de rédiger les lois afin d'assurer notre mieux-être à tous. Le ministre de l'Environnement se mettra-t-il de la partie et déposera-t-il un projet de loi visant à instaurer le droit à un environnement sain afin de protéger nos enfants? Oui ou non?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je remercie beaucoup de le député d'en face des idées à explorer. Au ministère de l'Environnement, nous sommes tout à fait ouverts aux idées pour faire progresser des projets de loi, et l'environnement nous tient vraiment à coeur.

En ce qui concerne certaines des réalisations de la dernière année, beaucoup de projets sont en chantier, y compris des fonds pour le changement climatique, qui sont imminents et dont vous entendrez bientôt parler. Le député d'en face et d'autres personnes seront très

Questions orales

heureux d'en entendre parler. Les 36 millions de dollars seront répartis entre les ministères et seront destinés à l'éducation, entre autres. Alors, oui, nous examinerons toutes les idées et nous les prendrons sérieusement en considération. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, c'est bien beau, la réinvention. Qu'en est-il de restaurer notre environnement? Il est indiqué dans une étude publiée en 2005 que près de 300 produits chimiques industriels se retrouvent dans le sang de cordon ombilical. En janvier, une étude a signalé la présence de microplastiques dans les placentas humains, et de nombreuses études nous ont appris que notre urine contient du glyphosate.

De nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick estiment que nous connaissons une épidémie de cancer. Une maladie qui touchait surtout les personnes âgées et les personnes qui fument est devenue plus répandue chez les adultes non-fumeurs et les enfants. Pourquoi n'interdisons-nous pas tout simplement le rejet de polluants cancérigènes dans les lieux de travail et dans l'environnement en général? Voilà qui serait audacieux. Voilà un geste qui serait restaurateur.

Au cours des années 1970, le premier ministre Richard Hatfield a audacieusement fait adopter la plupart des lois relatives à l'environnement qui sont toujours en vigueur, mais elles n'ont pas évolué afin de protéger les enfants et les adultes. Le ministre fera-t-il modifier la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* en vue de mettre fin au rejet d'agents cancérigènes dans notre environnement, au travail, sur nos forêts, sur nos aliments et dans notre air et notre eau?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci encore, Monsieur le président, pour la question du député d'en face. Comme le député le sait, nous nous réunirons à la fin de juin avec notre Comité sur les changements climatiques. Une partie de la rencontre — en fait, quatre jours, je crois — est réservée justement à une discussion sur le sujet. J'ai hâte d'entendre les observations du député à ce moment-là. Merci.

FOYERS DE SOINS

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, la situation semble devenir de plus en plus difficile pour les personnes âgées dans les foyers de soins et les foyers pour personnes âgées. Les personnes qui ont façonné notre monde et qui nous ont donné tout ce qu'elles avaient méritent de passer sans stress les dernières années de leur vie et de recevoir la visite de la famille qu'elles ont élevée, mais tel n'est certainement pas le cas. J'ai reçu un appel d'une amie qui m'a dit que sa maman de 78 ans avait reçu un avis de congé d'un foyer de soins et qu'elle n'avait eu que 15 jours pour faire ses bagages et s'en aller.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Selon la *Loi sur les foyers de soins* du Nouveau-Brunswick, les exploitants ne doivent donner que 15 jours d'avis aux plus proches parents avant de donner leur congé à des pensionnaires. Monsieur le président, 15 jours ne sont pas beaucoup de temps, surtout étant donné les listes d'attente actuelles au Nouveau-Brunswick. En outre, ce n'est pas tout le monde qui a quelqu'un sur qui compter pour défendre ses intérêts et lui trouver un logement.

Ma question s'adresse au ministre du Développement social. Des règlements qui protègent les personnes âgées ne sont-ils pas en vigueur? Est-il possible de modifier la législation pour donner plus de temps à ces personnes, s'il le faut, pour trouver un logement afin qu'elles ne se retrouvent pas dans la rue?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, il s'agit d'une question très grave. Il ne fait aucun doute, encore une fois, que les établissements de soins de longue durée dans la province fournissent un service très, très important aux personnes vulnérables de la province. J'ai déjà mentionné les chiffres. Nous veillons à ce que les personnes en question reçoivent des soins de la plus haute qualité.

Les règles de confidentialité m'interdisent de parler d'un cas précis, mais, dans chaque cas où il est prévu de donner à un pensionnaire son congé d'un établissement de soins de longue durée, le personnel du ministère participe afin d'aider le pensionnaire et le personnel du foyer à examiner toutes les possibilités, toutes les options, pour le pensionnaire ou son mandataire spécial. D'habitude, des transferts sont organisés. Monsieur le président, énormément d'efforts sont déployés pour que les besoins du client soient satisfaits et que l'avis de congé ne soit donné qu'après examen de toutes les options.

POINT LEPREAU

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, à la fin de l'année dernière, Énergie NB a entrepris l'arrêt prévu de Point Lepreau pour permettre des travaux d'entretien et d'amélioration. Les travaux d'amélioration étaient censés permettre l'exploitation ininterrompue de Point Lepreau pendant deux ans. Or, en plus du fait que l'arrêt prévu a duré plus longtemps que ce qui était envisagé, deux arrêts imprévus ont eu lieu depuis la fin des travaux d'amélioration.

Qu'est-ce qui a occasionné les arrêts, et quel en est le coût estimatif, y compris le coût de l'énergie de remplacement?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je tiens à remercier le député d'en face de la question relative à Point Lepreau. Je n'ai pas sur moi les détails précis du déroulement de l'arrêt. Je peux certainement y donner accès et les fournir au député d'en face.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En ce qui concerne les récents arrêts, il importe de comprendre que nous devons regarder plus loin et prendre conscience de la longue et importante période d'exploitation de Point Lepreau avant les arrêts. Chose certaine, nous collaborons avec les gens de Point Lepreau pour optimiser l'efficacité de l'installation qui nous approvisionne en électricité sans émissions.

Grâce aux efforts déployés à Point Lepreau, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent déclarer avec fierté que nous produisons 80 % de notre électricité à l'aide de technologies qui ne dégagent aucune émission de carbone. L'énergie nucléaire est un élément important de notre production d'énergie propre. En conséquence, nous nous évertuons à nous assurer qu'il s'agit là d'un moyen et d'un mécanisme permettant de fournir de l'énergie sans émissions. Nous avons en effet des arrêts qui sont prévus ou imprévus.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, j'éprouve la même frustration que vous. Je reçois une réponse qui n'en est pas une.

Il y a eu un arrêt prévu qui s'est prolongé de manière imprévue, puis deux autres arrêts imprévus ont eu lieu dans l'intervalle de six mois. Qui plus est, le ministre ne comprend toujours pas bien ce qui s'est passé. Manifestement, personne à Énergie NB ne semble se soucier de le renseigner sur les répercussions. C'est le ministre qui représente la société de la Couronne en question. Le moment est venu pour lui d'assumer ses responsabilités et d'obtenir des réponses.

Le ministre commencera-t-il enfin à exercer une certaine surveillance pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent savoir ce qui se passe à Point Lepreau?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je me demande parfois si le député d'en face relit ses questions ou s'interroge à leur égard avant de les poser à la Chambre. Lorsqu'il parle d'arrêts... Il a mentionné des arrêts prévus. Cela s'inscrit dans un processus constant. Un arrêt imprévu? Eh bien, qu'arriverait-il autrement?

Je pense que nous devrions tous, dans cette enceinte, être très fiers du fait de disposer de personnes de haut calibre et très qualifiées qui veillent à ce que les moyens et les mécanismes soient en place pour protéger la sécurité du Nouveau-Brunswick. Je suis reconnaissant que notre niveau d'entretien et de préparation soit tel que, si un arrêt prévu ou imprévu s'avère nécessaire, le Nouveau-Brunswick soit protégé en conséquence. Comme je l'ai dit maintes fois, la surveillance est exercée régulièrement. Nous collaborons très étroitement avec les gens à Point Lepreau. En fait, des efforts considérables ont été déployés ces derniers temps afin de nous faire entrer dans l'ère des petits réacteurs modulaires, ou PRM, et de ramener nos émissions à zéro avec notre. . .

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

